

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Madame LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 18/03/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

### **Objet : OBLIGATION LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD) – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil Municipal, la loi concernant l'obligation légale de débroussaillage.

Il est ainsi nécessaire de débroussailler les chemins communaux donnant accès à des habitations.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour pouvoir réaliser cette action.

Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée dans ce type de mission. Il se monte à 25 189,50 €HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve les travaux ci-dessus exposé ci-dessus pour un montant total de 25 189.50 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale de l'Etat au titre du Fonds Vert 2025 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

*Etat Fonds Vert :	20 151.60 € soit 80 %
*Commune :	<u>5 037.90 €</u> soit 20%
<b>Total :</b>	<b>25 189.50 €</b>
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 01 avril 2025,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS

